

DEC212000DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SINTUREL, directeur de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276GDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA- VIGNOLLE ;

Vu la décision DEC211701INP du 11 mai 2021 portant cessation de fonction de Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de M. Pascal ANDREAZZA directeur adjoint par intérim et de Mme Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulé Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe SINTUREL, directeur de l'unité UMR7374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SINTUREL délégation de signature est donnée à M. Pascal ANDREAZZA, Professeur, à Mme Nathalie MATHIEU, Maître de conférence, à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'Etudes hors classe, à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe supérieure, à Mme Nicole NOURRY, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190072DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mai 2021

Le délégué régional
Ludovic HAMON

